

Madame, Monsieur,

Voici la NOTE de la rentrée n°3 du
LUNDI 8 JANVIER 2024 à lire et à respecter.



1. Des vœux et des remerciements pour commencer la nouvelle année 2024 :

Toute l'équipe vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très belle et heureuse année 2024 remplie de petits bonheurs quotidiens et une excellente santé. Elle tient également à remercier tous les parents qui ont participé avec plaisir et bonne humeur aux différentes actions de l'école et ceux qui respectent avec bienveillance tous les jours, tous les acteurs et les règles de l'école.

2. Des documents à fournir :

***La fiche de renseignements :** N'oubliez pas de nous signaler tout changement (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) car nous devons pouvoir vous contacter à tout instant.

***L'attestation d'Assurance** qui est *indispensable* pour toutes les sorties à la journée ;

***Votre participation « facultative » à la Coopérative de l'école** pour *enrichir* les projets de l'école en sorties et en matériel pédagogique.

3. Vivre ensemble dans le respect de votre obligation d'assiduité, des gestes barrières et des règles de sécurité :

***Le plan Vigipirate au niveau URGENCE ATTENTAT** à respecter jusqu'à nouvel ordre.

***Des horaires à respecter et les accès à l'école :** Les élèves de maternelle doivent être accompagnés et récupérés à la porte de leur classe en passant par leur cour de récréation et les élèves d'élémentaire sont à accompagner jusqu'au portail du parc.

-**L'ACCUEIL :** les deux portails du parc sont ouverts de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi. Les enseignants de service au portail doivent **impérativement** le fermer à 8h30 et à 13h30 car ils doivent rentrer en classe. Les enfants doivent donc **obligatoirement arriver avant la fermeture des portes de l'école sinon ils sont en retard !** (Rappel : plus de 4 retards entraînent un signalement auprès de l'Inspection).

-**LES SORTIES :** les élèves de maternelle doivent être récupérés dans leur classe pour 11h30 et 16h30 et les élèves des 9 classes élémentaires sortent au fur et à mesure de 11h20 à 11h30. Les élèves de CP et de CE utilisent le portail côté Parc entre 16h20 et 16h30. Les élèves de CE2 de M. Etienne et les élèves des CM utilisent le portail de la rue des Champs entre 16h20 et 16h30. (Attention, plus de 4 retards des parents, après 16h30, seront signalés à l'Inspection).

Au portail, Il faut vous placer derrière la ligne tracée au sol et vous espacer des autres parents afin que vos enfants puissent bien vous voir. Si vous voulez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou Madame la Directrice, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous auparavant en utilisant l'outil de liaison de votre enfant. NB : les rendez-vous *improvisés* ne sont pas autorisés.

*Rappels du REGLEMENT :

***Toutes les sorties « exceptionnelles » sur les temps scolaires sont interdites** en respect de votre devoir d'assiduité. Aussi, ces sorties sont soumises à l'autorisation de la Directrice. Elles doivent être demandées pour **des situations urgentes et justifiées par téléphone.**

*Vous ne pouvez pas utiliser votre téléphone portable dans l'école et quand vous vous adressez à un adulte référent de l'école.

***Les absences :** Elles doivent être **exceptionnelles** et **OBLIGATOIREMENT excusées**, en laissant un message sur l'adresse électronique de l'école 0780770n@ac-versailles.fr, Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection. Nous insistons sur l'obligation d'assiduité. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est obligatoire jusqu'au **vendredi 5 Juillet 2024 inclus**. Attention, tout départ anticipé en vacances sera systématiquement signalé à l'Inspection.

*En principe, tout enseignant absent est **remplacé**. Dans le cas contraire, les parents seront prévenus au portail par les enseignants de service et/ou par **Klassly** (pour les élèves de maternelle) et par le groupe **Whatsapp** de la classe géré par les représentants des parents d'élèves (pour les élèves en élémentaire).

*La Santé :

-**Des gestes barrières** toujours et encore à respecter pour rester tous en bonne santé ;

-**PAI :** Pour les enfants ayant des soins médicaux particuliers, souffrants d'allergies ou autres, vous devez contacter le **Centre Médico Scolaire : 01 39 11 16 40** pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI ou PAP) qui permettra aux enseignants et personnels municipaux de donner les médicaments nécessaires.

4. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les APC de cette période reprendront à partir du **Lundi 8 janvier 2024**. Ces activités auront lieu les midis (11h30-12h) ou le soir (16h30-17h15), selon les classes. Une autorisation vous sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

5. Des informations concernant le soutien renforcé :

Ces temps de soutien renforcé gérés par deux enseignants de l'école seront organisés, à l'école, deux mercredis matin par période, de **9h à 12h**. Ces temps sont soumis à votre autorisation mais nous tenons à vous rappeler qu'ils peuvent être pertinents pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages. Ce sont des élèves de CE2 et de CM2 qui pourront bénéficier des temps de soutien renforcé pendant cette période, organisés, le **mercredi 24 Janvier et le mercredi 31 janvier 2024**.



6. Notre site d'école :

Vous devez **consulter régulièrement** le site Internet de l'école car vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant la **vie de l'école** : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> Il est mis à jour régulièrement. C'est le seul outil de communication possible qui permet de suivre l'actualité de l'école en plus de l'outil de liaison (pochette pour les maternelles et cahier de liaison pour les élémentaires). Les enseignantes de maternelle utilisent également **Klassroom** et les enseignantes élémentaires, le cahier de liaison pour tout ce qui concerne la **vie de leur classe**.

7. Des informations concernant le temps scolaire :

Pour toute information concernant le **temps scolaire** (qui est le temps de classe de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30) : vous pouvez prendre contact avec la **directrice et/ou l'enseignant** de votre enfant en utilisant l'outil de liaison de la classe ou la messagerie de l'école 0780770n@ac-versailles.fr

8. Des informations concernant le temps périscolaire :

Votre enfant doit être inscrit via le **portail familles** aux activités animées sur le **temps périscolaire** (garderie du matin, cantine et études surveillées) pour y participer.

ATTENTION, un enfant non inscrit doit sortir de l'école à 11h30 et à 16h30! Il vous appartient donc de bien inscrire votre enfant aux activités périscolaires et/ou d'organiser comment le récupérer **en toute sécurité** et dans le respect des horaires. (**Attention, plus de 4 retards des parents, après 11h30 et/ou 16h30, seront signalés à l'Inspection**). Pour toute information concernant le **temps périscolaire**, vous devez contacter la **référente Mme Andrezo** au 06.52.75.32.35 ou lui envoyer un message à l'adresse courriel suivante : alsh-jouvet@mairie-acheres78.fr

9. Des informations concernant vos 18 représentants élus

Nous vous invitons à vous inscrire sur le compte Whatsapp de la classe de votre enfant mis en place et géré par vos représentants (mille mercis à eux pour ce service très utile) Vous pouvez également les contacter en écrivant à parents.eleves.louisjouvet78@gmail.com.

10. Des informations concernant les projets de cette période 3 :

-Notre thème annuel = **LES 5 SENS**. Nous allons travailler le **TOUCHER** pendant cette période.

-**Les évaluations nationales pour les GS et les CP** seront organisées pendant cette période. Les résultats seront présentés aux parents.

-**Le CSA et le LSU du 1^{er} semestre** : Ils seront remis **individuellement à chaque élève** lors d'un entretien organisé par l'enseignant et/ou la directrice **en présence de ses parents**. Vous trouverez la date et l'heure de votre rendez-vous dans le cahier de liaison de votre enfant. Cela se fera entre le **Lundi 29 Janvier** et le **vendredi 2 Février 2024**.

- **Le festival du Livre** sera organisé du 5 au 9 février 2024 inclus, de 16h30 à 18h30. Vous pourrez venir avec votre enfant découvrir des beaux livres. Vous pourrez même les acheter. Chaque achat permet d'enrichir nos bibliothèques d'école.

-**Action concernant l'apprentissage des Langues Vivantes** : Nous fêterons la journée franco-allemande.

-**Actions de financement de la classe patrimoine des CM2 et de nos projets d'école** : Un immense **MERCI** aux parents qui ont acheté des tabliers et des livres de recettes lors du **Goûter Givré**. Nous organiserons **une Galette Party/parvis** et **une crêpe Party/parvis** avec l'aide des parents représentants et de parents volontaires pendant cette période. Il suffira d'offrir une galette des rois et/ou des crêpes et/ou des boissons et/ou des gobelets/assiettes/serviettes et de venir participer à ce temps fort d'école.

11. Le calendrier de la période 3 (ATTENTION, dates à confirmer)

Lundi 8 janvier 2024	A partir de 8h20, Youpi, c'est la rentrée !
Jeudi 11 Janvier 2024	De 16h30 à 17h30, la GALETTE PARTY du Parvis
Lundi 22 Janvier 2024	La journée Franco-allemande + Sortie au SAX des CM1/CM2 et des CM1, à 10h
Mercredi 24 Janvier 2024	Soutien Renforcé de 9h à 12h
Vendredi 26 Janvier 2024	Sortie à la journée des deux classes de CP
Du Lundi 29 Janvier au Vendredi 2 février 2024	Remise des CSA et des LSU
Mercredi 31 Janvier 2024	Soutien renforcé de 9h à 12h
Du Lundi 5 février au Vendredi 9 février 2024	De 16h30 à 18h30, le Festival du livre
Jeudi 8 février 2024	Journée de classe dédiée au TOUCHER +Accueil des élèves de GS de Laura de l'école maternelle de Robert Desnos + de 16h30 à 17h30, la GALETTE PARTY du Parvis
Vendredi 9 février 2024	+Accueil des élèves de GS de Delphine de l'école maternelle de Robert Desnos +Le Goûter des anniversaires des élèves d'élémentaire nés en Janvier-Février Et à 16h30, début des vacances d'Hiver (jusqu'au dimanche 25 février 2024 inclus)

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette Note de Rentrée n°3. Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble des consignes et des règles afin de pouvoir **vivre ensemble en toute sérénité**. Vous, parents d'élèves et nous, enseignants devons former une communauté éducative au service de vos enfants, nos élèves qui méritent d'apprendre et de grandir dans un cadre respectueux et bienveillant. Nous restons donc à votre disposition et nous vous remercions par avance pour votre collaboration.
Madame Princiville et toute l'équipe des enseignantes.

